



FDO - « AUTOUR DES SAVEURS »
CONDITIONS GENERALES DE VENTE
PROFESSIONNELS ASSEMBLEURS ET ASSIMILES

1 CHAMP D'APPLICATION - GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes en France métropolitaine de produits (les « Produits »), référencés sur sa carte cocktail et repas en vigueur (la « Carte »), ou sur-mesure ou personnalisés, conclues par la société FDO « Autour des Saveurs », société par actions simplifiée, au capital de 800 000 euros, dont le siège social est situé ZA de l'Argentière – 10 rue Jacques Anquetil – 95140 GARGES-LÈS-GONESSE, immatriculée sous le numéro 412 483 521 RCS Pontoise (ci-après « FDO ») avec tout client professionnel, assembleur ou assimilé, organisateur de réception (ci-après désigné le « CLIENT »).

Toute commande passée par le CLIENT auprès de FDO implique l'adhésion aux présentes CGV sans restriction ni réserve. Les présentes CGV s'appliquent à l'intégralité des transactions et à leur exécution, même si la commande est faite par fax, mail, ou autre écrit sur lequel les présentes CGV ne figurent pas. Sauf convention contraire particulière prévue expressément entre le CLIENT et FDO, les présentes CGV priment sur tout autre document. Les clauses prévues sur les correspondances ou sur les documents commerciaux émanant du CLIENT et non expressément acceptées par FDO, sont inapplicables aux ventes conclues entre le CLIENT et FDO.

Les présentes CGV annulent et remplacent à compter de leur entrée en vigueur le 25 août 2021 les précédentes conditions générales de vente de FDO.

Sous réserve de l'application de la réglementation en vigueur, FDO se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV et sa grille tarifaire (présente sur la Carte). Les nouvelles CGV et la nouvelle grille tarifaire seront applicables à toute commande sous réserve d'un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception (« LRAR »).

2 TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

a. Tarifs

Les tarifs sont indiqués au sein de la Carte en vigueur au jour de la commande, en euros hors taxes, livraison en sus, et peuvent être réévalués par FDO à chaque nouvelle Carte ou à tout moment sous réserve du respect du préavis stipulé en article 1^{er} des CGV.

Les prix appliqués au CLIENT sont les prix indiqués « remisés », sauf à ce que la défaillance du CLIENT entraîne une déchéance du droit à cette remise, en vertu des présentes CGV (notamment en cas de non-respect des délais de l'article 3 des CGV), ou qu'il s'agisse de Produits sur-mesure ou personnalisés.

Les Produits sur-mesure ou personnalisés feront l'objet de devis spécifiques, étant précisé que FDO se réserve la possibilité de ne pas donner suite à une commande de tels Produits si elle estimait qu'elle n'est pas en mesure d'y répondre. Son refus ne saurait aucunement engager sa responsabilité à quelque titre que ce soit.

En raison des fluctuations éventuelles des prix des produits, et en particulier du cours du marché, entrant dans la composition des préparations qui pourraient intervenir entre la passation d'une commande spécifique et son exécution, les prix indiqués dans les devis peuvent être modifiés. Dans ce cas, FDO en avertit le CLIENT pour recueillir son consentement.

b. Facturation

La commande fait l'objet d'une facturation émise le lendemain de sa livraison. Les factures sont payables par chèque ou virement.

c. Règlements

La société FDO se réserve le droit de demander l'intégralité du règlement à la commande.

Dans le cas d'une commande d'un montant supérieur à 3 000,00 €, la commande ne deviendra ferme et définitive qu'à réception par FDO du paiement d'un acompte ou de son intégralité.

d. Délai de paiement

Le règlement est exigible à 21 jours date de facture. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

e. Intérêts de retard

Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'application d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance de la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En application de l'article L.441-10 II du Code de commerce, tout retard de paiement, y compris de l'acompte, entraînera la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40.00 euros. FDO se réserve par ailleurs le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur présentation de justificatif, lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire.

f. Déchéance de terme et suspension de ses obligations par FDO

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues par le CLIENT. En outre, en cas de retard de paiement, la société FDO pourra légitimement suspendre l'exécution de ses obligations à l'égard du CLIENT, notamment de toutes les commandes en cours du CLIENT et refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de faire valoir ses droits en justice et sans que cela n'entraîne un quelconque droit à indemnisation pour le CLIENT.

g. Compensation

Hors les cas de compensation légale, aucune compensation entre les sommes dues par le CLIENT à FDO et toute autre somme que FDO pourrait être amenée à devoir au CLIENT à quelque titre que ce soit ne pourra être réalisée par ce dernier sans l'accord préalable écrit de FDO.

3 COMMANDES

Toute commande est passée soit en ligne, sur le site www.autourdessaveurs.fr, depuis l'espace abonnés, soit par courriel à l'adresse suivante isabelle@autourdessaveurs.fr ou à commandes@autourdessaveurs.fr. Toute modification ou annulation de la commande doit être confirmée par courriel à l'adresse indiquée ci-avant.

Toute commande est soumise aux délais suivants (cf. tableau récapitulatif à la fin des CGV) :

a. Délai de commande incompressible

La commande doit être passée dans un délai minimum de 6 jours calendaires avant le jour de livraison souhaité.

b. Modification de commande

- Modification à la hausse / ajout

Tout ajout à une commande existante peut être réalisé du 5^{ème} au 3^{ème} jours calendaires, après validation commerciale par écrit.

Pour toute éventuelle modification à la hausse « hors délais », nous nous efforcerons au cas par cas de répondre positivement à vos attentes, sous réserve d'approvisionnement et de faisabilité de la commande par nos équipes de production, dans le respect des règles sanitaires et du code du travail. Toutefois, l'impossibilité pour FDO de donner satisfaction au CLIENT en cas de modification de la commande à la hausse et « hors délais » ne peut en aucun cas engager la responsabilité de FDO, ce que le CLIENT accepte et reconnaît expressément.

- Modification à la baisse :

Dans le cas d'une annulation ou modification de commande dans un délais compris entre J-5 et J-3, des frais seront facturés comme suit :

70% du montant total de la commande annulée.

50% du montant correspondant à la différence entre la commande initiale et la commande diminuée.

Dans le cas d'une annulation ou d'une diminution dans un délai inférieur à J-3, le montant total de la commande serait facturé, la commande serait livrée.

c. Sort de la remise en cas de non-respect des délais

La remise professionnelle ne pourra pas s'appliquer en cas de commande ou modification de commande « hors délais », c'est-à-dire dans un délai inférieur à 6 jours calendaires. Le prix public des conditions tarifaires sera alors appliqué.

d. Produits sur-mesure ou personnalisés

Pour les commandes de Produits sur mesure (hors Carte) ou personnalisés, nous demandons 15 jours de délai.

Les pièces produites sur-mesure et/ou personnalisées ne seront pas soumises à la remise professionnelle mais seront facturées au tarif « public ».

e. Dégustation

Toute commande de produits tests fera l'objet d'une facturation au tarif remisé et avec identification de la date et de la référence de l'évènement concerné.

En cas de confirmation finale de la commande résultant de ce test, le montant (alimentaire hors frais de livraison éventuels et/ou de dressage) sera déduit de la facture à hauteur de 5% maximum de la commande finale.

Les tests repas feront l'objet d'une facture remise n'entraînant aucune déduction lors de la commande finale.

4 LIVRAISONS – RETRAIT DES COMMANDES

Le CLIENT a le choix de retirer sa commande au laboratoire de FDO (Garges-lès-Gonesse) ou de se faire livrer. Conformément à la réglementation en vigueur, les marchandises sont livrées en liaison froide, à une température comprise entre 1°C et 4°C. Le CLIENT peut choisir la livraison de sa commande en containers isothermes. Ces containers sont consignés et feront l'objet d'une reprise par FDO facturée selon les conditions financières stipulées en article 4.c).

a. Obligation de moyens

Le CLIENT reconnaît et accepte que FDO n'est tenue que par une obligation de moyens quant au respect des horaires convenus avec le CLIENT pour la livraison. En aucun cas le non-respect des horaires par FDO ne pourra engager sa responsabilité au-delà du montant de la livraison. Notamment, FDO ne pourra être tenue responsable de retards de livraison, dus à la force majeure ou à toute raison indépendante de notre volonté (grève, intempérie, accident, interdiction officielle, etc.).

b. Transfert de propriété et des risques

Toute commande (i) retirée ou selon le cas (ii) livrée et acceptée par le CLIENT devient de fait sa propriété et emporte transfert des risques.

FDO se dégage de toute responsabilité en cas de mauvaise manipulation par le CLIENT ou conditions de stockage inadaptées postérieurement au retrait ou à la livraison de la commande.

c. Frais de livraison

La participation aux frais de livraison s'effectue comme suit :

- toute commande est livrable sur Paris intramuros et communes limitrophes au pied de l'immeuble et **dans un créneau horaire de 2 heures** incompressible renseigné au préalable par le CLIENT lors de la commande, et contre signature d'un réceptionnaire (présence impérative).

La livraison est facturée 60,00 € HT quel que soit le montant de la commande et ce du lundi au vendredi 7h à 17h et le samedi de 7h à 12h.

- toute reprise des containers isothermes consignés, sur Paris intramuros et communes limitrophes, dans un délai incompressible de 2 heures, quel que soit le montant de la commande (avec un contact identifiable sur place) fera l'objet d'une participation supplémentaire de 40.00 € HT.

- En cas de perte ou de dégradation, les containers seront facturés 250.00 € HT, les grilles ou plaques (600x400) 10.00 € HT, et les plaques eutectiques 20.00 € HT.

- En dehors de Paris intramuros et des communes limitrophes, la livraison est calculée sur la base de 2.00 € HT/km parcouru.

- Pour toute demande spécifique (dimanche, jours fériés, distance, créneau restreint, accès difficile – étages, sans ascenseur) la livraison est calculée au cas par cas suite à demande préalable).

5 RECEPTION - RECLAMATIONS

Le CLIENT devra s'assurer de la conformité des Produits livrés aux Produits commandés lors du retrait ou de la livraison selon le cas.

Toute réclamation devra intervenir au moment, selon le cas, du retrait ou de la livraison, en présence du livreur de FDO et être mentionnée sur le bon retrait ou de livraison.

Le CLIENT décide dans ce cas d'accepter ou non le retrait ou la livraison en l'état.

La réclamation devra ensuite être adressée par écrit par LRAR à FDO dans les 2 jours ouvrés suivant le retrait ou la livraison.

En cas de vice caché, la réclamation devra être adressée par écrit par LRAR à FDO dans les 5 jours suivant la découverte du vice.

Il appartiendra au CLIENT de fournir toute justification quant à la réalité des causes de sa réclamation.

Une fois les causes de la réclamation constatées par FDO, la réparation de FDO sera limitée au remboursement de la commande au prorata des Produits viciés ou non conformes, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que si elle est faite par écrit par LRAR et dans les 8 jours ouvrés suivant la date de facturation.

6 REMPLACEMENT DE PRODUITS - VISUELS

FDO se réserve le droit en cas de nécessité (rupture de matière première), de remplacer certains produits prévus à la commande par d'autres de qualité équivalente après en avoir informé le CLIENT. Toute information et toute photographie contenue dans les documents commerciaux de FDO n'est donnée qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

7 FORCE MAJEURE

FDO ne pourra être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations à l'égard du CLIENT, si cette inexécution est provoquée par un événement de force majeure, au sens retenu par la jurisprudence française et comprenant notamment tout événement de grève, intempérie, accident, interdiction officielle, épidémie, etc.

En cas de force majeure, les parties conviennent qu'elles se concerteront dans les meilleurs délais, afin de déterminer les modalités d'exécution de la commande pendant la durée du cas de force majeure.

Au-delà d'un délai d'un mois d'interruption pour cause de force majeure, les parties seront libérées de leurs obligations relatives à l'exécution de la commande l'une envers l'autre : toute commande passée sera annulée et les sommes versées pour cette commande seront remboursées.

8 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque « FDO - Autour des Saveurs », le contenu du site internet, de la Carte et de tout document ou contenu émis par FDO sont la propriété de FDO et de ses partenaires le cas échéant, et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

9 CONFIDENTIALITE

Le CLIENT et FDO s'engagent à préserver la confidentialité des informations relatives à l'activité et aux affaires de l'autre partie, obtenues de chacune dans le cadre de leur relation commerciale. Ces informations ne peuvent être utilisées que pour les besoins de ladite relation commerciale, et ne doivent être communiquées qu'à ceux de ses dirigeants et employés auxquels cette communication est raisonnablement nécessaire, et dans la mesure où elle l'est, pour les besoins de leur relation commerciale.

Cette obligation survivra à l'expiration ou à la résiliation de la relation commerciale mais ne s'applique pas à toute information :

- dont le destinataire peut prouver qu'il était déjà en sa possession et en avait la disposition avant qu'elle lui ait été communiquée dans les circonstances décrites au premier alinéa ci-dessus ;
- qui est ultérieurement communiquée au destinataire sans être soumise à une obligation de confidentialité par un tiers qui ne l'a pas obtenue directement ou indirectement de la partie divulgateuse ;
- qui est tombée dans le domaine public de manière régulière sans intervention ou fait quelconque du destinataire, de ses agents ou employés ;
- ou dont la divulgation est exigée par la loi ou le règlement.

10 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des relations entre FDO et le CLIENT, FDO collecte et traite les données personnelles relatives à ses contacts chez le CLIENT. Ces données sont traitées par FDO pour les besoins de l'exécution du contrat passé avec le CLIENT et à des fins marketing, afin de développer et maintenir sa relation avec le CLIENT.

Ces données personnelles sont transmises au personnel habilité de FDO et aux prestataires de FDO en charge des livraisons et de la manutention (contact : Ilda Dominique).

Les données personnelles sont conservées pendant 2 ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

Les personnes dont les données personnelles ont été transmises à FDO disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles les concernant, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Ils disposent également du droit de définir les directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur mort et de demander la limitation du traitement les concernant.

Ces personnes peuvent exercer leurs droits auprès de FDO en écrivant à l'adresse suivante : contact@autourdessaveurs.fr.

Toute réclamation à ce sujet en cas de défaillance de FDO à ce sujet peut être introduite auprès de la CNIL.

11 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS- DROIT APPLICABLE

Tout litige pouvant naître entre les parties à l'occasion de leur relation contractuelle sera, préalablement à toute instance judiciaire ou arbitrale, soumis à la médiation d'un médiateur choisi par les parties. La médiation aura lieu à Pontoise. En cas d'échec de la médiation, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Pontoise, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.

Délai en jour calendaire avant la date de livraison ou enlèvement	% du montant total TTC facture		
	COMMANDE	MODIFICATION	ANNULATION
Jusqu'au 6ème jour	Aux conditions habituelles	Aux conditions habituelles	Aux conditions habituelles
Du 5ème au 3ème jour	Après validation commerciale et selon approvisionnement et faisabilité Tarif Public	<u>AJOUT</u> : après validation commerciale et selon approvisionnement et faisabilité Tarif Public <u>DIMINUTION</u> : 50% Facturé	70% Facturé
A compter du 3ème jour	Aucune commande	<u>AJOUT</u> : aucune modification <u>DIMINUTION</u> : 100% facturé & livré	100% Facturé & Livré